

PRÉFET DU RHÔNE

Le préfet délégué  
pour la défense et la sécurité

Lyon, le 1<sup>er</sup> FEV. 2011

*Le préfet délégué pour la défense et la sécurité*

*à*

*Union syndicale SUD – SNSPP – UNSA*

*Monsieur le secrétaire général  
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et des  
personnels administratifs, techniques et sociaux du SDIS  
du Rhône*

*Monsieur le président  
Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et  
des personnels administratifs, techniques et sociaux du  
SDIS du Rhône*

*Monsieur le secrétaire général  
Syndicat UNSA AUTONOME du SDIS du Rhône*

**Objet :** Demande d'entrevue du 17 janvier 2011

**PJ :** 1

Messieurs,

Par courrier du 17 janvier 2011, vous m'avez sollicité pour obtenir une entrevue.

Deux objets relevant de mon domaine de compétence semblent vous préoccuper.

Concernant l'arrêté portant modification du règlement opérationnel, je vous renvoie à la déclaration de mon prédécesseur, le préfet Olivier MAGNAVAL, qui a exprimé le point de vue de l'Etat au cours du conseil d'administration du SDIS du Rhône le 10 décembre 2010.

La lecture du procès verbal de la séance est explicite et la capacité opérationnelle du service ne s'en trouve pas affectée. Par ailleurs, j'ai noté qu'il a été retenu un principe d'évaluation d'ici la fin de l'année 2011.

Concernant les mesures techniques et administratives visant à garantir le fonctionnement du service lorsqu'un mouvement de grève est envisagé, celles-ci relèvent de la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Il lui revient de mettre en œuvre les actions adaptées.

Ma récente nomination au poste de préfet délégué pour la défense et la sécurité et les éléments de réponse développés précédemment conduisent à m'inscrire dans un agenda prenant en compte le processus d'évaluation évoqué au cours du dernier conseil d'administration du SDIS du Rhône.

Je vous prie de croire, messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' shape followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

être le couper en deux. Mais aujourd'hui ce dossier, on ne l'estime pas abouti, pas mûr. Et on demande le retrait de ce dossier-là, le temps de réellement étudier tout ce que l'on vient d'aborder : la sectorisation, le délai d'intervention, des chronométrages. Étudier cas par cas, secteur par secteur.

Donc nous demandons que sur ce dossier, on prenne le temps de la réflexion, d'étudier la sectorisation, de chronométrer les délais, et qu'il soit retiré tout simplement, pour qu'on le prépare et qu'il arrive à nouveau dans cette assemblée, mûr.

**M. RIVALTA.**- Si on ne le met pas en route, on ne verra jamais comment cela fonctionne. Par contre, c'est clair que je veux que dans un an il y ait une question de revoyure et que l'on fasse les analyses. Si on continue à parler ad vitam aeternam comme cela, on pourra toujours dire : « 10 minutes, ce n'est pas 6 minutes, mais ceci, cela... ».

**M. REPPELIN.**- C'est ce qu'on a proposé.

**M. RIVALTA.**- Ce que l'on souhaite, c'est que le processus soit mis en route avec suffisamment de souplesse et d'intelligence pour nous permettre d'avoir toutes les analyses, les vrais chiffres, les vraies réponses et que dans un an on puisse regarder comment les choses se présentent.

**M. LE PRÉFET MAGNAVAL.**- Monsieur le Président, quelques mots puisqu'il s'agit du règlement opérationnel, qui relève de la signature du représentant de l'État, pour dire que par définition, je suis attentif à la capacité opérationnelle du SDIS, parce que c'est ma responsabilité non seulement administrative mais elle peut être aussi personnelle. Donc vous pensez bien que ce n'est pas un blanc-seing donné au SDIS lorsqu'il s'agit de changer le règlement opérationnel.

C'était un premier point que je souhaitais rappeler.

Le deuxième point, c'est que le Ministère de l'intérieur, mais on le sait, a pour objectif premier de consolider le volontariat, c'est la pierre angulaire de notre système, et je pense que dans tous les SDIS et tous les Départements, tout ce qui peut contribuer à renforcer le volontariat, on sait que c'est un combat de tous les jours, j'ai bien entendu les élus du monde rural le dire, et une priorité affichée par le ministre.

Le troisième point : en termes de méthode, je suis assez pragmatique, et donc forcément attentif aux arguments des uns et des autres. Même si je n'ai pas pu participer personnellement à ces réunions, j'en ai eu des comptes rendus précis et je suis vraiment assez ouvert à l'examen des arguments, parce que c'est tout simplement de notre intérêt à la préfecture lorsqu'il s'agit de changer le règlement opérationnel.

Ce que je constate sur ce dossier : d'abord, nous avons dans le Rhône un niveau de sécurité qui s'est renforcé récemment. En tant que représentant de l'État, je n'ai pu qu'adhérer forcément au fait que l'on avait maintenant 21 casernements qui sont en garde postée. C'est pour répondre, et j'adhère, président Rivalta, à votre approche pragmatique, on l'a aussi. Quand

on a sur les enjeux principaux 21 casernements en garde postée, c'est une manière de répondre.

On a, même si j'ai entendu aussi les arguments sur le nouveau système informatique ORION, c'est vrai que l'on perd peut-être cette souplesse traditionnelle, mais quelque part je suis assez rassuré par le fait que maintenant on n'est pas dans l'impression, on est dans le concret, et on voit que cela a eu des conséquences très directement sur le système de départ des volontaires.

Je le dis très sincèrement à notre assemblée : 6 minutes, 10 minutes, je trouve que l'on est un peu pratiquement dans de la posture.

Je veux être très pragmatique : qu'est-ce qui compte ? C'est que l'on ait le maximum de certitude de faire partir les moyens adaptés le plus vite possible. Alors 6 minutes, 10 minutes, on sait très bien que les 6 minutes aujourd'hui peuvent être par certains côtés, à certains moments, théoriques. Est-ce que les 10 ne le seront pas ? Je ne sais pas.

Ce qui est certain, c'est que l'on donne davantage de chance aux volontaires de participer de manière adaptée à notre couverture opérationnelle. Donc je n'y vois que des avantages.

C'est vrai, je pense que l'on serait en difficulté aujourd'hui pour dire avec certitude : cela va nous donner x % de plus. Il faut en convenir. Par contre, on a la certitude que cela va dans le bon sens. D'ailleurs, M. le président en était d'accord avec le colonel, savoir dans quelle mesure, à quelle hauteur cela va aller dans le bon sens, c'est le propre de l'évaluation, on l'a fait pour la précédente modification du règlement opérationnel, on reviendra devant ce Conseil d'administration pour donner les résultats de cette évaluation.

Je crois que notre responsabilité est de prendre des décisions. On prend cette décision, on signera ce règlement opérationnel, et on l'évaluera.

Aujourd'hui j'ai entendu les difficultés. Il faut trouver une solution rapide, on ne peut pas attendre. J'ai aussi entendu le souhait que peut-être que l'on aurait pu prendre davantage de temps, mais je crois que cette réforme est urgente, en ce sens qu'elle répond immédiatement à des problématiques que vous avez soulevées. Ce n'est pas un blanc-seing, on doit l'évaluer.

Et puis, forcément, on a adhéré aux évolutions, car là aussi cela fait partie de l'écoute, même si parfois cela peut donner l'impression que c'est un peu « à l'arrache », mais si on peut là aussi avoir une approche pragmatique, l'adaptation qui est proposée au Conseil d'administration apporte ce pragmatisme, cette souplesse qui était peut-être attendue avec le fait que l'on pourra partir plus vite de manière un peu incomplète.

Je pense que c'est quelque chose d'assez pragmatique, et que l'on a au total quelque chose qui va nous permettre de consolider ce qui est notre objectif premier : le volontariat. On en a besoin, et on a besoin d'avoir des volontaires motivés et qui puissent partir, qui puissent faire la mission.

On a besoin bien évidemment d'avoir cette approche pragmatique parce qu'on n'est pas dans du dogmatique : 10 minutes/6 minutes, non, on est sur faire partir le maximum de personnes dans le temps voulu, et on a l'évaluation qui est nécessaire.

Pour les officiers : très sincèrement, j'ai un peu l'habitude de travailler avec les officiers de sapeurs-pompiers, j'ai regardé les chiffres, quel est le degré de mobilisation des différents niveaux de garde, et je pense qu'aujourd'hui, je vous le dis vraiment en conscience, je ne pense pas que l'on soit en situation de risque en ramenant les niveaux de chef de groupe à ce niveau-là. On n'est pas en situation de risque. On ne l'aurait pas fait si cela avait été le cas.

Et je pense que justement cela doit redonner de la disponibilité pour que les officiers, dont j'apprécie le travail par ailleurs : on fait de la prévention, de la prévision, on se prépare, on encadre, je pense que l'on retrouve aussi de la disponibilité pour ce métier-là, qui est votre cœur de métier me semble-t-il.

J'entends cette préoccupation, je pense que le curseur est mis à un niveau qui est plus qu'acceptable, en tout cas qui ne me semble pas mettre la capacité opérationnelle en risque, parce qu'on n'irait pas jusqu'à ce niveau-là bien évidemment.

Il me semble qu'au total on a des décisions qui sont proposées au Conseil d'administration, des décisions qui seront prises. On fait acte de responsabilité, on va vraiment dans le sens de la meilleure couverture opérationnelle. Mais encore une fois, on aura besoin devant vous d'en faire évolution objective, et dans cette approche pragmatique, que je partage avec vous, de dire : peut-être qu'il faut rechanger quelques curseurs, réadapter.

Voilà, monsieur le président.

**M. REPPÉLIN.**- Merci, monsieur le préfet, on vous donnera rendez-vous dans un an pour l'évaluation.

Pour l'instant je mets le dossier aux voix.

**Sergent-chef DIARRA.**- Je veux la parole.

**M. REPPÉLIN.**- On ne parle pas après le préfet. C'est terminé.

J'ai donné la parole à tous les représentants du syndicat.

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Pas d'abstention ?

**Il est donc adopté.**